

Inclusion du Sport dans les Programmes de financement européens

1. Introduction

L'article 165 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) ne permet pas uniquement la création d'un programme européen de financement dévolu au sport. Il permet de renforcer et d'améliorer l'inclusion du sport dans les politiques et les programmes européens existants, tels que la jeunesse, l'éducation, la citoyenneté, la santé, l'environnement, la politique régionale et de l'agriculture, la recherche ou la coopération avec les pays tiers.

L'article 7 du TFUE, selon lequel l'UE « *veille à la cohérence entre ses différentes politiques et actions* », conforte ce constat. L'inclusion du sport est également explicitement mentionnée dans la Communication de la Commission européenne publiée le 18 janvier 2011 et intitulée « Développer la dimension européenne du Sport »¹.

Le Livre Blanc européen sur le Sport (2007) avait déjà appelé l'UE à agir en faveur d'une meilleure intégration du sport dans les instruments financiers de l'UE existants. Suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009, la Commission européenne a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'inclure le sport dans les politiques et programmes de financement de l'UE. En effet, en mai 2010, la Commissaire européenne Androulla Vassiliou a déclaré en réponse à une question parlementaire que « [...] *La mise en œuvre de la nouvelle compétence de l'UE pour le sport requiert des approches coordonnées et un soutien mutuel avec les autres politiques de l'UE ainsi qu'une complémentarité*

¹ COM (2011)12 : Développer la dimension européenne du Sport, 18.01.2011, p.2.

avec les instruments financiers (programmes européens et financements)²». La Commissaire a ajouté en novembre 2010, en réponse à une question écrite de la députée européenne polonaise Joanna Senyszyn, que la nouvelle Communication sur le sport « serait basée sur les progrès effectués lors de la mise en œuvre du Livre Blanc sur le Sport de 2007, en particulier en ce qui concerne l'inclusion du sport dans les autres politiques, programmes et fonds européens, afin de garantir l'utilisation des ressources la plus effective possible³ ».

Ces déclarations reflètent clairement l'approche de la Commission européenne : l'intégration du sport dans les programmes européens de financement n'est pas cruciale uniquement pour le développement de la « dimension européenne du sport » et la mise en œuvre des dispositions de l'article 165 du TFUE. Il s'agit également de garantir la « valeur ajoutée » des actions futures de l'UE dans le sport. Pour que le sport apporte une contribution significative dans des domaines tels que l'inclusion sociale, l'éducation et la formation, la promotion de la santé par l'activité physique et sportive ou le volontariat, il devrait être mieux intégré dans les programmes de financement de l'UE.

Le mouvement olympique et sportif a exprimé à maintes reprises son soutien en faveur de la proposition de la Commission visant à supporter l'inclusion du sport dans les programmes de financement⁴. Cependant, en dépit de la nouvelle compétence de l'UE, les avancées dans ce domaine sont à ce jour très limitées. Paradoxalement, le sport semble moins présent dans les différents programmes qu'avant l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. En d'autres termes, le Livre Blanc sur le Sport n'a pas « [...] servi de base à l'intégration d'activités liées au sport dans des initiatives, programmes et fonds de l'Union pertinents ». ⁵ Le fait que le sport ne soit plus explicitement mentionné dans les guides des programmes de financement UE et dans les appels à propositions ne reflète ni l'intérêt considérable que porte le monde du sport aux programmes de financements européens, ni les multiples déclarations de la Commission européenne.

² Voir la réponse écrite de Mme Vassiliou à la question parlementaire E-1719/2010, 19 mai 2010.

³ Voir la réponse adressée par Mme Vassiliou au nom de la Commission aux questions écrites E-8031/10 et P-8604/10

⁴ Voir « Proposition pour un futur programme de financement européen pour le sport », avril 2010, et la « Position Commune du mouvement olympique et sportif sur la mise en œuvre du nouveau Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne », janvier 2010.

⁵ COM (2011)12, p.2.

Afin d'améliorer les conditions de financement des projets en lien avec le sport en Europe et d'assurer un accès équitable aux programmes de financement de l'UE pour les organisations sportives, une action immédiate est nécessaire.

Aussi, le bureau des COE auprès de l'UE, représentant les intérêts des Comités Olympiques Européens, du Comité International Olympique ainsi que d'autres organisations sportives majeures auprès de l'UE, invite la Commission européenne à prendre rapidement les mesures appropriées afin de mettre en œuvre ses engagements⁶.

2. Propositions générales pour l'inclusion du sport dans le cadre financier général de l'UE

Afin de soutenir l'inclusion du sport dans les programmes de financement européens existants, la Commission européenne devrait prendre les mesures suivantes, y compris pour l'exercice en cours :

- Inclure le sport en tant que **priorité annuelle** dans les guides des programmes de financement de l'UE, tels que Jeunesse en Action, Apprentissage tout au long de la vie et Europe pour les Citoyens en 2011, 2012 et 2013⁷. Ces guides sont mis à jour chaque année et servent de documents de référence pour les autorités en charge de l'évaluation et de la sélection des projets soumis. L'intégration du sport dans les programmes mentionnés ci-dessus devrait refléter l'importance croissante du sport au niveau communautaire après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

⁶ Voir liste des organisations sportives signataires de cette position commune en dernière page de ce document, voir également le site internet du bureau des COE auprès de l'UE www.euoffice.eurolympic.org

⁷ Comme cela fut déjà le cas par le passé, par exemple, Jeunesse en Action : « Promouvoir des modes de vie sains par la pratique d'activités physiques, y compris sportives » (2007-2009), « *Le sport comme outil destiné à favoriser la citoyenneté active et l'intégration sociale des jeunes* » (2007) ; par exemple Europe pour les Citoyens « *Le sport, aux fins de la citoyenneté active et de l'inclusion sociale* » (2008-2009).

- Inclure le sport en tant que **priorité de financement** dans les programmes de travail de l'UE et les appels à propositions pertinents. Cela concerne quelques actions centralisées des programmes Jeunesse en Action, Apprentissage tout au long de la vie et Europe pour les Citoyens qui sont mis en œuvre au niveau européen par la Commission ou l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture. Le sport devrait également être intégré en tant que priorité de financement dans les appels à propositions annuels des programmes UE suivants : Santé, Daphne III, Progress, Life + et le 7^{ème} Programme Cadre pour la recherche et le développement technologique.⁸
- **Inclure le sport dans les règlements du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE)** afin de s'assurer que le sport devienne **directement éligible à une assistance financière** lors du prochain exercice (2014-2020). En raison de l'existence d'une base légale dans le TFUE (articles 6 et 165 TFUE), les projets en lien avec le sport devraient être éligibles sur les mêmes bases que les projets dans les secteurs de la culture et du tourisme. Dans ce contexte, il est important de noter que des études récentes ont montré que le sport apporte une contribution essentielle à la croissance et l'emploi.⁹ Par exemple, le sport représente environ 50% des revenus de l'Autriche tirés du tourisme.¹⁰ Le sport sera en outre utile pour atteindre les objectifs définis dans la stratégie « Europe 2020 ». Le sport devrait enfin être intégré dans la nouvelle régulation sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Il existe de nombreux exemples qui démontrent que les projets en lien avec le sport jouent un rôle essentiel dans le soutien au développement des régions rurales, à la qualité de vie dans les campagnes et à la diversification de l'économie rurale.

⁸ Comme dans l'appel à proposition de Daphne pour 2007-2008 : « Violences commises à l'égard des femmes, des jeunes et des enfants dans le contexte des activités sportives »

⁹ Voir Meer WardeSport and Economics/SpEA: The use of Sport Satellite Accounts for Policy Purposes, Amsterdam et Vienne, 2010.

¹⁰ Voir DG EAC : Sport Satellite Accounts, A European Project : First results

- Accorder un **traitement préférentiel** aux projets en lien avec le sport, compte tenu de la sous-représentation du sport dans la plupart des programmes. La priorité est déjà accordée « *aux domaines insuffisamment couverts* » dans certains programmes.¹¹
- **Intégrer le sport** dans les programmes de coopération extérieure existants, comme cela a déjà été souligné dans le Livre Blanc sur le Sport en 2007.¹² En appelant l'UE à « *favoriser la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière d'éducation et de sport* », l'article 165 du TFUE définit une base juridique justifiant cette action. Le protocole d'accord¹³ signé entre la Commission européenne et la FIFA en 2006, avec l'objectif d'accroître l'efficacité dans la promotion du développement en Afrique et dans les pays des Caraïbes et du Pacifique, est un exemple de la manière d'utiliser le potentiel du sport comme un moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix. De tels projets et initiatives devraient être poursuivis et encouragés. Le sport devrait au surplus être intégré dans les instruments de financement suivants : l'Instrument Européen de Partenariat et de Voisinage (IEPV), l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IAP), le Fonds Européen de Développement (FED), l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), l'Instrument de Stabilité, ainsi que l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) à travers ses différentes composantes et ses programmes thématiques couvrant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).¹⁴ L'expérience montre que les projets en lien avec le sport dans des secteurs tels que le développement humain et social, l'égalité hommes femmes, la santé pour tous, la promotion de l'éducation, les connaissances et les compétences peuvent avoir un impact positif et direct dans l'accomplissement de ces objectifs. L'inclusion du sport dans ces programmes devrait refléter la nouvelle

¹¹ Comme dans le Programme Erasmus (Action Multilatérale Réseaux Académiques). En 2010, un des domaines « insuffisamment couverts » était « Education Physique et Sport ».

¹² Plan d'Action Pierre de Coubertin, action 25.

¹³ IP/06/968 du 9 juillet 2006

¹⁴ Tel que le Programme thématique « Investir dans les ressources humaines » de l'Instrument de financement de la coopération au développement.

situation juridique et la contribution du sport en matière de politique de développement.

- **Informar les autorités de gestion** impliquées dans la mise en œuvre des programmes de financement à propos de la nouvelle base légale pour le sport et les encourager à augmenter le nombre de projets liés au sport et à améliorer leur éligibilité aux financements. En fonction des programmes concernés, cette démarche devrait inclure les services de la Commission européenne tels que les Agences Exécutives de l'UE (tels que EACEA et EAHC) et les Agences nationales de Coordination.
- **Prendre des mesures appropriées** pour promouvoir la participation des organisations sportives au sein des différents programmes de financement, telles que des campagnes d'information, des mesures de sensibilisation, des journées d'information sur les opportunités de financement pour les organisations sportives, une remise de prix pour les projets sportifs exemplaires, une meilleure inclusion des projets sportifs réussis dans les recueils et manuels de bonnes pratiques des programmes, etc.

Le bureau des COE auprès de l'UE encourage la Commission européenne à tenir compte de ces suggestions tout en lui assurant son soutien actif pour la mise en œuvre pratique de ces programmes. Le bureau des COE auprès de l'UE prendra avec l'appui de ses partenaires les mesures appropriées pour informer leurs membres des opportunités existantes, pour encourager leur participation et pour assurer enfin un suivi permanent.

3. Recommandations appliquées à une sélection de programmes de financement européens

1. JEUNESSE EN ACTION



Le sport pourrait être inclus de la façon suivante dans le guide du programme Jeunesse en action et dans ses appels à propositions:

- Le sport comme outil destiné à promouvoir le dialogue interculturel entre les jeunes
- Le sport comme un moyen de promouvoir la participation des jeunes et leur implication dans la vie démocratique
- Promouvoir l'inclusion sociale des jeunes défavorisés à travers le sport
- Promouvoir des modes de vies sains pour les jeunes par la pratique du sport
- Le sport comme un moyen de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale parmi les jeunes
- Le sport comme outil de promotion pour l'intégration des jeunes immigrés

2. FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE



Le sport pourrait être intégré de la façon suivante dans le guide du Programme Formation tout au long de la vie, ses sous-programmes (Comenius, Leonardo da Vinci, Erasmus, Grundtvig, Jean Monnet, etc.) et leurs appels à propositions respectifs¹⁵ :

- Education et formation dans et à travers le sport
- Formation informelle dans et à travers le sport
- Mise en œuvre du Cadre Européen des Certifications (CEC) dans le secteur du sport

¹⁵ L'Action 6 du Plan « Pierre de Coubertin » appelle l'UE à « Encourager la participation aux possibilités d'éducation par le sport via le programme formation tout au long de la vie ». La Communication de la Commission « Développer la dimension européenne du Sport » appelle l'UE à « soutenir les initiatives novatrices concernant l'activité physique à l'école au titre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ».

- Education et formation des bénévoles
- Professionnalisation des organisations sportives

L'intégration du sport dans le Programme Formation tout au long de la vie et ses sous-programmes (Comenius, Leonardo da Vinci, Erasmus, Grundtvig, etc.) devrait refléter la référence faite dans l'Article 165 TFUE à « *la fonction sociale et éducative du sport* ».



3. EUROPE POUR LES CITOYENS

Le sport pourrait être intégré de la façon suivante dans le guide du programme Europe pour les citoyens et ses appels à propositions¹⁶ :

- Promouvoir la citoyenneté active à travers le bénévolat dans le sport
- Promouvoir le bien-être des citoyens en Europe à travers le sport
- Le sport pour favoriser une citoyenneté active et l'inclusion sociale
- Promouvoir la participation démocratique à travers le sport

L'intégration du sport dans le Programme Europe pour les Citoyens devrait refléter la référence faite à « *la structure basée sur le volontariat* » du sport dans l'Article 165 TFUE.

4. POLITIQUE DE COHESION et POLITIQUE REGIONALE ET AGRICOLE

- Inclure le sport dans la régulation du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE) pour le prochain exercice financier de l'UE sur la période 2014-2020, afin de rendre les projets sportifs directement éligibles à une aide financière et d'utiliser

¹⁶ « Soutenir le sport de masse au moyen du programme « L'Europe pour les citoyens » est explicitement mentionné en tant qu'objectif dans le Plan d'Action « Pierre de Coubertin », action 11.

pleinement le potentiel du sport pour la croissance économique, l'emploi et l'inclusion sociale¹⁷

- Inclure le sport dans la régulation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADR) pour le prochain exercice afin de rendre les projets sportifs directement éligibles à une aide financière

5. PROGRAMME SANTE



Le sport pourrait être intégré de la façon suivante dans le programme de travail annuel et les appels à propositions du Programme Santé¹⁸ :

- Améliorer la santé des citoyens européens à travers le sport et l'activité physique
- Prévenir les maladies à travers le sport et l'activité physique
- Prévenir le surpoids et l'obésité à travers le sport et l'activité physique

6. DAPHNE



Le sport pourrait être intégré de la façon suivante dans le programme de travail annuel et les appels à propositions du programme Daphné¹⁹ :

- Violences commises à l'encontre des femmes, des enfants et des jeunes dans le sport
- Violence dans l'environnement sportif
- Racisme dans le sport

¹⁷ Voir la Communication de la Commission « Développer la dimension européenne du Sport » qui appelle l'UE à « tirer pleinement parti des possibilités » offertes par le FEDER et le FSE pour le sport ainsi que le Plan d'Action « Pierre de Coubertin », action 15.

¹⁸ L'Action 3 du Plan d'Action « Pierre de Coubertin » appelle l'UE à mobiliser, entre autres, le Programme santé publique de l'UE. Le soutien aux « projets et [les] réseaux transnationaux promouvant l'activité physique bienfaisante pour la santé » est également mentionné dans COM (2011) 12.

¹⁹ Le Livre Blanc sur le Sport et le Plan d'Action Pierre de Coubertin indiquent explicitement que l'EU devrait encourager le recours au Programme Daphne afin de « lutter contre la violence et le racisme dans le sport », action 23.

7. SEPTIEME PROGRAMME CADRE R&D



Le sport pourrait être intégré de la façon suivante dans le programme de travail annuel et les appels à propositions du Septième Programme Cadre pour la Recherche et le Développement Technologique :

- Inclure les recherches liées au sport en tant que thématique prioritaire (par exemple la lutte contre le dopage)
- Inclure la recherche sur la pratique des sports d'équipes en tant qu'activité physique améliorant la santé et sa contribution à la réduction des coûts d'assurance maladie.

8. LIFE+



Le sport pourrait être inclus de la façon suivante dans l'appel à propositions annuel du programme Life+ :

- Inclure les événements sportifs respectueux de l'environnement en tant que thématique prioritaire dans le composant II du Programme, avec une attention particulière sur un ou plusieurs des aspects suivants des événements sportifs majeurs : les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, le traitement des déchets, le traitement des sols et des eaux, les infrastructures sportives respectueuses de l'environnement.
- Inclure le sport dans le composant III du Programme afin de pourvoir au financement de la communication et des campagnes de sensibilisation sur des sujets tels que le sport et l'environnement, le sport et la protection de la nature et le sport et la préservation de la biodiversité²⁰.

Bruxelles, Février 2011

²⁰ Comme indiqué explicitement dans le Livre Blanc sur le Sport et le Plan d'Action Pierre de Coubertin, action 32.

Cette position commune est adressée à la Commission européenne, au Parlement européen, à la Présidence du Conseil, au Comité des Régions et au Conseil européen économique et social.

Cette initiative est coordonnée par le Bureau des COE auprès de l'UE et soutenue par les organisations sportives suivantes :

- Comité International Olympique (CIO)
- Comités Olympiques Européens (COE)
- European Non Governmental Sports Organisation (ENGSO)
- Fédération Internationale de Football Association (FIFA)
- Fédération Internationale Rugby Amateur - Association Européenne de Rugby (FIRA-AER)
- Fédération Européenne de Handball (EHF)
- Ligue Européenne de Natation (LEN)
- Fédération Internationale de Hockey sur Glace (IIHF)
- Confédération Olympique et Sportive Allemande (DOSB) - Allemagne
- Fédération Allemande de football (DFB) - Allemagne
- Confédération sportive autrichienne (BSO) - Autriche
- Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) - France
- Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) - Luxembourg
- Suomen Liikunta Ja Urheilu (SLU) – Finlande
- Norges idrettsforbund og olympiske og paralympiske komité (NIF) – Norvège
- Danmarks Olympiske Komité ; Danmarks Idræts Forbund (DOK & DIF) – Danemark
- Sport and Recreation Alliance – Grande Bretagne
- Riksidrottsförbundet (RF) - Suède